



Coups montés contre les syndicalistes : assez !

Faisons tomber les 3 mois de prison avec sursis

Relaxe pour Gaël !

Nous sonnons l'alerte : Gaël passe en procès au pénal le 14 novembre 2022. Il s'agit d'un procès en appel. En première instance, le verdict avait été : 3 mois de prison avec sursis, sur la seule base de témoignages de cadres.

■ La parole des facteurs et factrices doit être prise en compte

De quelle affaire s'agit-il ? Deux cadres de La Défense-Neuilly accusent Gaël de « vol de téléphone portable » et de « violence » en 2018, lors de la grève de 15 mois des 150 factrices et facteurs du 92, déclenchée suite au licenciement de Gaël.

Ces deux cadres tentaient d'empêcher Gaël et les grévistes d'entrer dans le bureau de poste de Neuilly. On le sait, les tribunaux ont donné raison à SUD Poste 92 et à Gaël : malgré son licenciement, son intervention en tant que représentant syndical dans les centres postaux a été légitimée, et la Poste a été déboutée de toutes ses demandes.

Vidéos : Pendant de longs mois, une bonne partie des cadres du 92 ont usé de tous les moyens, jusqu'à casser le nez d'un gréviste à coup de poing avec dix jours d'ITT à la clé pour tenter d'empêcher les grévistes de s'adresser à leurs collègues et à la direction (voir vidéos ci-contre). Ces agissements n'ont jamais été punis ni par la Poste, ni par la justice malgré les plaintes déposées et les preuves accablantes, disponibles sur internet !

<https://fb.watch/grXnXLB3ji/> Les tribunaux ont néanmoins reconnu qu'il était parfaitement légitime pour Gaël comme pour les grévistes d'intervenir dans les centres pour informer les collègues et y prendre la parole. Le comportement des deux cadres de La Défense qui faisaient barrage à l'entrée des grévistes et de Gaël dans le centre de Neuilly pour informer les collègues était donc une entrave au droit de grève et à la liberté syndicale et surtout totalement illégitime.

Pourquoi est-ce Gaël qui se retrouve alors devant les tribunaux, et qui plus est à risquer une peine de prison ?

■ Justice de classe

En effet, Gaël a toujours contesté les faits de violences et de vol de portable et plusieurs témoignages de collègues ont d'ailleurs contredit les propos des deux cadres qui l'accuse. Pourquoi le juge croit-il les cadres et refuse de croire les témoignages de plusieurs facteurs et factrices ? La parole des cadres vaut-elle plus que celle des salariés pour la justice ? La Poste n'a d'ailleurs jamais communiqué la vidéo-surveillance du moment des faits, ce qui aurait pourtant permis de faire la lumière de manière indiscutable. En réalité, ce qui dérange les cadres ce ne sont pas de soi-disant violences, c'est la parole de Gaël et de son syndicat. Ils ne supportent pas qu'on remette en cause leurs réorgs et leur autorité... et surtout que l'on gagne !

En première instance, Gaël a été condamné par un juge qui a prononcé sa sentence en 15 minutes de délibéré pourtant plus de 6 heures de débats... sur la seule foi du témoignage de ces deux cadres qui ont physiquement empêché la liberté de circulation des grévistes et des représentants syndicaux ! Ces cadres ont voulu se faire justice eux-mêmes !

■ Faux témoignages, coups montés : une solide tradition postale

Les cadres de La Poste sont pourtant coutumiers des faux témoignages : la Poste avait déjà essayé

Vidéo :



<https://fb.watch/grYNR500Wc/>

d'utiliser le chantage contre un collègue CDD pour lui soutirer un témoignage mensonger accusant Gaël de vol de colis sous peine de licenciement et de perte de son logement. Le collègue avait pourtant refusé de mentir (voir vidéo ci-contre). L'Inspection du Travail et les services du Ministère du Travail avaient d'ailleurs indiqué à quel point ces pratiques à l'encontre de Gaël étaient discriminatoires et délégitimaient la procédure de licenciement à son encontre.

Ces méthodes n'étaient pas un accident de parcours : la pression sur des salariés précaires pour faire faire des faux témoignages a été à nouveau utilisée plus récemment par la DEX actuelle (cf. *L'Humanité*, « Révélations. A La Poste : 'Il a voulu nous licencier sur la base de faux témoignages' »). La direction de La Poste est prête à tout, condamnée à de multiples reprises pour de graves manquements au Code du Travail. Gaël a risqué et perdu son emploi pour avoir défendu ses collègues. Les hauts cadres de La Poste, responsables de suicides de nombreux postiers, qui ont mis en place une cellule spéciale pour étouffer ces affaires* gagnent des salaires à six chiffres. Ce sont elles et eux qui devraient être sanctionnés et lourdement condamnés !

*voir : « *La Poste sous tension* », reportage Envoyé Spécial :
https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/cARRIERE/vie-professionnelle/sante-au-travail/video-la-poste-sous-tension_3609371.html

■ 14 novembre : personne ne doit manquer à l'appel !

Une peine de prison même avec sursis pour Gaël serait totalement scandaleuse. Elle signifierait aussi

**Ne reste pas seul-e !
En cas de problème,
si tu as des questions :
contacte-nous !**

que Gaël serait fragilisé dans son activité militante : une épée de Damoclès serait suspendue au-dessus de lui à tout moment ! Comment accepter cela ?

Gaël a toujours été présent quand les droits des postières et des postiers étaient en jeu. Notre syndicat fait tout ce qui est son pouvoir pour soutenir les luttes menées dans le secteur postal, mais aussi dans tous les autres secteurs du monde du travail et dans la jeunesse. La possibilité arrachée par la grève de 15 mois de maintenir l'activité d'un représentant syndical licencié dans l'entreprise constitue un acquis pour l'ensemble du monde du travail. Contre vents et marées, Gaël a continué à militer dans les centres postaux depuis plus de 4 ans après son licenciement. La menace de prison suspendue au-dessus de la tête de Gaël serait un coup porté aux possibilités de résistance dans le 92. La relaxe serait au contraire un encouragement à la lutte à La Poste et au-delà. Voilà pourquoi nous appelons l'ensemble des postières et des postiers du 92, et toutes celles et ceux qui considèrent son activité militante et celle de notre syndicat comme utiles à venir à Versailles le 14 novembre pour gagner la relaxe !

Grand rassemblement le 14 novembre 2022

12h au 5 rue Carnot Versailles

**COUPS MONTÉS CONTRE
LES SYNDICALISTES : ASSEZ !**
PROCÈS EN APPEL DE GAËL

**FAISONS TOMBER LES 3 MOIS
DE PRISON AVEC SURSIS,
RELAXE !**

MOBILISATION GÉNÉRALE !
**RASSEMBLEMENT
CONTRE LA RÉPRESSION**
LUNDI 14 NOVEMBRE, 12H
COUR D'APPEL DE VERSAILLES, 5 RUE CARNOT

